

## Temps fort des solidarités

« La solidarité c'est positif, festif et porteur d'avenir », a résumé la présidente du Conseil départemental, Nathalie Sarrabezolles, en présentant, avec François Cuillandre, maire de Brest, le temps fort des solidarités qui se déroulera les 22 et 23 novembre aux ateliers des Capucins à Brest.

Jusqu'à présent, Brest métropole et le Conseil départemental organisaient, chacun de leur côté, des rencontres destinées à rassembler les acteurs de la solidarité. « Il nous a semblé plus pertinent de joindre nos efforts et de proposer un week-end de rencontres, de débats et d'animations », a expliqué François Cuillandre.

En matière de solidarités, il est important que les acteurs puissent se retrouver régulièrement pour débattre, rencontrer des partenaires et s'inspirer des bonnes pratiques mises en œuvre sur des territoires voisins. L'innovation sociale suppose des échanges pour se développer, pour éviter de reproduire des erreurs déjà commises ailleurs, mais aussi pour mettre en application ce qui fonctionne sur d'autres territoires.

« Nous aurons la chance, cette année, d'accueillir Claire Hédon, présidente nationale d'ATD Quart monde à qui nous accorderons une carte blanche le vendredi matin », s'est félicitée Nathalie Sarrabezolles.

« Nous présenterons, à l'occasion de cette journée, le baromètre des solidarités en Bretagne. Cet outil nous permettra d'évaluer et d'adapter les dispositifs que nous mettons en place. »

Cette année, les organisateurs ont choisi de privilégier cinq thèmes qui feront l'objet d'ateliers collaboratifs :



Ensemble pour les solidarités

l'alimentation, le logement, les mobilités, le sport et la culture et l'accès au numérique.

Le gouvernement veut dématérialiser toutes les démarches administratives à l'horizon 2022. C'est sans doute une bonne chose pour une partie de la population qui dispose de connexion internet et qui maîtrise les outils numériques. Surtout, lorsqu'on a peu de démarches à effectuer. Il n'en va pas du tout de même pour les personnes en situation de précarité, qui doivent effectuer de nombreuses démarches et qui ne disposent pas des outils adéquats. « La dématérialisation ne doit pas se traduire par une déshumanisation alors même que le contact humain et le lien social sont essentiels pour les personnes en situation de précarité. »

Si le vendredi est plutôt destiné aux acteurs de la solidarité (institutionnels ou associatifs), les animations du samedi s'adressent au grand public. Chacun pourra rencontrer les associations de solidarité mais aussi assister à des conférences sur l'alimentation, participer à des ateliers philo ou prendre part à des concerts. La restauration sur place sera assurée par La Cantoche, restaurant associatif qui pratique une tarification différenciée selon les revenus de ses clients.



## Travail de nuit

La complémentarité entre le gouvernement et la grande distribution est tout à fait remarquable.

Après l'expérimentation du magasin sans caisse le dimanche après-midi, lancée par une enseigne de la grande distribution, voilà que le gouvernement planche sur une loi remettant en cause le travail de nuit dans les commerces alimentaires.

Cette alliance entre la grande distribution et le gouvernement est particulièrement inquiétante pour les conditions de travail de tous les salariés, et pas seulement de ceux de la grande distribution.

Augmenter l'amplitude horaire des commerces aura des répercussions pour tous les salariés car cela permettra à toutes les entreprises de s'engouffrer dans la brèche.

Mais peut-on vraiment considérer comme un progrès de pouvoir faire ses courses la nuit ? À qui cela peut-il servir ? Sûrement pas aux salariés qui perdront les avantages des heures de nuit. Ni même aux consommateurs. Seuls les tenants de la flexibilité peuvent se réjouir de ces mesures.

PS29

# Sans loi ni droits

« Si les socialistes ne s'emparent pas de cette question, et n'apportent pas des réponses sociales et réglementaires, personne ne le fera ». C'est la conclusion à laquelle est arrivé Yann Guével, adjoint au maire de Brest, après avoir regardé de près la situation des livreurs de repas qui, depuis quelques mois, parcourent les rues de Brest.



Yann Guével

En effet, la mairie a été sollicitée par plusieurs habitants exaspérés qui se plaignaient d'attroupements de livreurs qui, en attendant les commandes, se regroupaient à proximité de restaurants, le plus souvent des fast-foods, rendant ainsi difficile la circulation des piétons. D'autres plaintes ont été enregistrées concernant la conduite « sportive » de ces conducteurs de scooters.

Lorsqu'un salarié d'une entreprise classique conduit de façon dangereuse, il suffit de prendre contact avec son employeur. Mais dans le cas des salariés des plateformes, il n'en va pas de même a pu se rendre compte l'élu brestois. Et si les livreurs prennent des risques, c'est parce que leurs commissions sont calculées en fonction du temps qu'ils prennent pour livrer leurs commandes.

« En regardant de plus près, j'ai découvert que nous étions en train d'assister à la création d'un sous-prolétariat sans aucun droit et sans aucune garantie », explique Yann Guével. Car les plateformes cherchent par tous les moyens à faire croire qu'il n'existe aucun lien de subordination entre elles et les livreurs. Qui dit lien dit contrat de travail. Or, le modèle économique de ses plateformes repose sur l'utilisation du statut d'auto-entrepreneur.

**« Les travailleurs des plateformes doivent être protégés. »**

La force des entreprises qui gèrent ces plateformes est spectaculaire. Grâce aux données qu'elles ont accumulées, elles sont capables de prédire, en fonction de la météo, des jours de la semaine, des programmes télévisés, quels plats seront commandés, dans quel quartier et à quelle heure.

Face à ce phénomène qui prend des proportions particulièrement inquiétantes, Yann Guével plaide pour un encadrement des activités des plateformes et l'instauration de normes sociales

C'est aussi le sens de la note de Vincent Duchaussoy et Aurélia Andreu, publiée par le Think tank *L'Hétairie*. Les deux auteurs y proposent notamment que les auto-entrepreneurs qui n'ont qu'un client ne puissent bénéficier de ce statut que pendant 18 mois. Ils proposent également de limiter le recours des plateformes à des prestataires auto-entrepreneurs

en pourcentage de l'effectif global de l'entreprise.

Vincent Duchaussoy et Aurélia Andreu plaident également pour imposer aux plateformes des négociations pour l'établissement d'un revenu minimum pour une prestation qui tienne compte des coûts fixes supportés par les travailleurs. Ils demandent également l'interdiction des formations payantes obligatoires pour s'inscrire sur les plateformes.



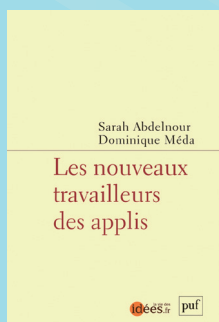
Vincent Duchaussoy

Les plateformes devraient se voir imposer un préavis minimal de deux mois pour rompre le lien contractuel qui les lie aux travailleurs indépendants auxquels elles font appel.

Enfin, compte tenu du caractère précaire de ces emplois, Vincent Duchaussoy et Aurélia Andreu proposent d'instaurer une prime spécifique à la fin des contrats.

Pour Yann Guével, il est urgent d'encadrer l'activité des plateformes. Mais il est aussi important que les clients qui passent par elles pour se faire livrer leurs repas prennent conscience des conditions de travail des livreurs.

## Les nouveaux travailleurs des applis



Sur la web tv du Parti Socialiste, dans la rubrique « Trois questions à... », Isabelle This Saint-Jean a interviewé la sociologue Dominique Méda qui vient, avec Sarah Abdelnour, de publier *Les nouveaux travailleurs des applis* (PUF). Voici ce qu'elle explique :

« L'économie des plateformes c'est une nouvelle économie qui est composée d'entreprises qui utilisent des applications numériques pour mettre en relation des offreurs et des demandeurs de biens et de services. Ça s'est déployé considérablement depuis 2010. Au début, on l'appelait l'économie collaborative parce qu'on pensait à l'horizontalité, aux relations

entre les gens, aux relations de pairs à pairs. Mais à mesure qu'elles se développaient on a fini par voir les inconvénients de ce type de plateforme et on a plutôt parlé de capitalisme de plateforme. On dit souvent que l'intérêt de ces plateformes est de donner de l'emploi à des gens qui n'en ont pas, mais on parle aussi beaucoup de l'autonomie que ça donnerait aux travailleurs en disant que les travailleurs en auraient assez du salariat et auraient envie de trouver d'autres modes de travail. Quand on regarde bien ce qui se passe, très souvent, ces plateformes obligent les gens à se mettre sous le statut de micro-entrepreneurs alors que de fait il s'agit de relations salariées, que ce travail est très peu rémunéré et que l'autonomie est une illusion. Les personnes sont au contraire surveillées, contrôlées, dirigées et c'est pour ça que l'on commence à avoir, aujourd'hui, une série de requalification de ces travailleurs en salariés. »

# Grande cause nationale ?

**En matière de lutte contre les violences conjugales, on sait ce qu'il faut faire, il manque juste l'ambition politique et les moyens financiers.**

Le 5 novembre, les secrétaires fédérales au *Pôle questions du XXI<sup>e</sup> siècle*, Catherine Huon et Rachel Nicolas, ont organisé une rencontre sur les violences conjugales à quelques jours de la conclusion du Grenelle. Pour l'occasion, Christiane Fitamant et Françoise Bachelier, actuelle et ancienne présidentes, ont présenté les activités du CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et de la Famille). Basé à Brest, le CIDFF du Finistère est chargé, depuis sa création en 1983 par Yvette Roudy, d'informer les citoyens sur leurs droits. 17 professionnelles, juristes et psychologues accueillent et orientent plus de 5 000 personnes chaque année dans les antennes de Brest, Morlaix ou Quimper, mais aussi dans les 22 communes où se tiennent des permanences.

Le CIDFF fonctionne grâce à des financements publics qui viennent de l'État, des collectivités locales et de l'Europe. C'est dire si une baisse des dotations, de la part d'un seul de ces contributeurs, pourrait avoir des conséquences dramatiques pour l'association.

« **D'autant** », expliquent les responsables du CIDFF **« que depuis #MeToo, la parole s'est libérée et que les femmes ont moins peur de porter plainte ou de s'adresser à des associations ce qui augmente la charge de travail des professionnelles »**. Les bénévoles peuvent intervenir mais, compte tenu de la complexité, juridique mais aussi psychologique, des situations, il est indispensable que les personnes qui s'adressent au CIDFF soient entendues ou conseillées par des professionnelles. On parle tout de même de victimes de violences physiques ou morales qui peuvent entraîner de graves conséquences et, pour un peu plus de 130 femmes cette année, des assassinats.

Dans l'engrenage de la violence, il est indispensable que les victimes puissent, le plus souvent dans l'urgence, être mises à l'abri, avec leurs enfants.

Pour les socialistes, l'accent doit aussi être mis sur la prévention. L'école joue un rôle essentiel pour apprendre aux garçons et aux filles le respect, la bienveillance. Mais d'autres institutions doivent intervenir comme la prison, notamment. Le temps de l'incarcération, pour les personnes violentes doit être mis à profit pour qu'elles puissent lutter contre leurs pulsions et éviter les récidives.

Si l'État a une responsabilité importante, c'est toute la société qui doit se mobiliser. **« À condition qu'ils et elles soient formés à repérer les signes des violences physiques mais aussi psychologiques dont peuvent être victimes les femmes »**, précisent Françoise Bachelier et Christiane Fitamant.

Les annonces qui seront faites à l'issue du Grenelle des violences conjugales permettront-elles de faire reculer le nombre de féminicides ? Tout le monde le souhaite et espère que la France suivra l'exemple de l'Espagne, mais personne ne se fait d'illusion.



*Comment répondre aux situations d'urgence ?*

## Convaincre les électeurs pluralistes

**Le socialisme c'est une idée, un projet, une histoire. Dans le numéro 167 de la revue *Commentaire*, Bernard Poignant y consacre un long article, puisant dans son histoire les éléments qui, pour lui, doivent définir le socialisme du XXI<sup>e</sup> siècle.**

**la puissance publique, ainsi que par les partenaires sociaux».**

De cette histoire, Bernard Poignant tire plusieurs enseignements, comme la longue tradition de confrontation entre les socialistes et l'Extrême-gauche,

ou la lente maturation du caractère profondément social-démocrate du PS qui finit par s'imposer à la fin du XX<sup>e</sup> siècle.

Héritier de toute cette histoire, l'électeur socialiste attend du PS qu'il conjugue et combine plusieurs dimensions : la gauche démocratique, la République sociale et la construction européenne.

Revenant sur les cinq déclarations de principes qui se sont succédées depuis le congrès du Globe (1905, 1946, 1969, 1990 et 2008) l'ancien conseiller de François Hollande montre comment les socialistes ont su, tout au long de leur histoire, faire évoluer leur doctrine.

C'est ainsi que le Parti Socialiste se revendiquait « révolutionnaire » au moins jusqu'en 1969. Depuis 2008, il défend une **« économie sociale et écologique de marché, une économie de marché régulée par**



*PS : comment rester fidèle à son histoire ?*

Car, pour Bernard Poignant, le citoyen électeur, est de plus en plus « pluraliste ». C'est donc sur l'articulation et le bon dosage des dimensions sociales, démocratiques, européennes et internationales que le PS parviendra à convaincre les électeurs de voter pour ses candidats.

À lire dans la revue *Commentaire* n°167 automne 2019.

# Agenda

**30 novembre**

10h00 : Conseil fédéral  
à Brest.

**1<sup>er</sup> décembre**

10h00 : Réunion du  
BREIS à Pontivy.

# Écoutons les chômeurs

Vincent Godebout

À la veille de l'entrée en vigueur des nouvelles règles d'indemnisation des chômeurs le 1<sup>er</sup> novembre, Solidarités Nouvelles face au Chômage (SNC) et plusieurs associations (ATD Quart monde et syndicats, mouvement national des chômeurs et précaires) et syndicats (UNSA et CFTD) ont annoncé la mise en place d'une grande consultation des chercheurs d'emploi sur la réforme et ses conséquences. Vincent Godebout, secrétaire général de SNC, nous explique les enjeux de cette consultation.

**Cap Finistère : Pourquoi Solidarités Nouvelles face au Chômage (SNC) a-t-elle décidé de lancer une consultation sur les effets de la réforme de l'assurance chômage ?**

**Vincent Godebout :** Il faut revenir à l'origine de SNC. Depuis notre création, il y a plus de 35 ans, nous regrettons que la parole des chercheurs d'emplois, les premiers concernés par la politique de l'emploi, ne soit pas plus entendue. C'est la raison pour laquelle, en 2009, nous avons mis en place un comité de liaison, avec Pôle Emploi. Il nous paraît primordial que les demandeurs d'emploi puissent prendre la parole dans tous les espaces où des décisions sont prises. Nous considérons que toutes les expressions sont dignes d'intérêt et doivent être entendues.

Nous avons donc mis en place une plateforme numérique afin de mener des enquêtes thématiques. Nous avons ainsi pu interroger les demandeurs d'emploi sur le digital, sur les questions liées à la santé et sur les aspects spécifiques qui concernent les seniors en recherche d'emploi.

À partir des témoignages et des propositions ainsi recueillis, nous avons pu réaliser des plaidoyers sur ces trois questions et avancer des propositions d'améliorations que nous avons transmis aux pouvoirs publics.

**Cap Finistère : Que craignez-vous particulièrement du nouveau système d'indemnisation ?**

**Vincent Godebout :** Il nous semble que tout le monde n'a pas encore bien pris la mesure des changements que vont occasionner les nouvelles règles. Commençons par ce qui nous paraît positif : le renforcement des moyens de Pôle Emploi et l'instauration d'un bonus-malus pour les entreprises qui ont trop recours aux contrats courts. Pour l'accès à l'indemnisation des démissionnaires, je préfère attendre de voir concrètement comment vont fonctionner

les commissions chargées de donner leur accord.

Mais ces mesures n'interviendront que dans quelques mois alors que les nouvelles règles, notamment d'ouverture des droits, sont entrées en vigueur dès le 1<sup>er</sup> novembre. Pour nous, il aurait fallu commencer par recruter les nouveaux conseillers Pôle Emploi et mettre en place le bonus-malus. Car, là, le message adressé à l'opinion publique est « il faut durcir les conditions d'accès et baisser le montant des indemnités sinon les chercheurs d'emploi se complaisent dans l'inactivité ». Or, nous voyons tous les jours que les demandeurs d'emploi cherchent vraiment du travail. Nous avons constaté que les stéréotypes, qui font passer les chômeurs pour des fainéants, avaient, dans les dernières années, eu tendance à reculer mais, depuis le Grand débat, ils ont malheureusement repris de la vigueur.

**Cap Finistère : Pour vous, c'est par un meilleur accompagnement des chercheurs d'emploi qu'il sera possible de réduire le chômage ?**

**Vincent Godebout :** C'est effectivement notre vocation. Nous accompagnons chaque année 4 000 personnes. Le pire, lorsqu'on est au chômage, c'est la solitude, l'isolement. Nous avons mis en place des binômes qui rencontrent les demandeurs d'emploi dans des lieux neutres pour les écouter les conseiller et les aider à recréer du lien social. L'expérience nous montre que l'accompagnement est essentiel dans une démarche de retour vers l'emploi.

**Cap Finistère : Quelle forme va prendre votre consultation ?**

**Vincent Godebout :** Nous avons, avec des sociologues, établi une liste de trente questions. Certaines, de type QCM, appellent des réponses très courtes et factuelles. D'autres, permettent de plus longs développements. Il y aura donc du quantitatif et du qualitatif.

Nous avons aussi prévu une version papier pour celles et ceux qui sont éloignés du numérique.

Fin mars, début avril nous effectuerons une première synthèse et nous lancerons une seconde vague de questions. Nous pourrions ainsi avancer des propositions aux partenaires sociaux et aux institutions. Nous avons la volonté de faire évoluer les textes en partant des témoignages et des impacts concrets sur la vie des demandeurs d'emploi.



## Cap Finistère Le Breton Socialiste

CPPAP 1222 P 11428  
N° 1288 - Vendredi 15 novembre 2019  
[www.ps29.bzh](http://www.ps29.bzh) - [cap-finistere@wanadoo.fr](mailto:cap-finistere@wanadoo.fr)  
26 B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER  
Tél. 02 98 53 20 22

Directeur de la publication : Kévin FAURE

Rédacteur en chef : Jean-Yves CABON  
Tél. 02 98 43 44 39  
13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST

Impression : Presses Associatives du Finistère  
Tél. 02 98 43 11 44

## S'abonner

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

.....

Abonnement papier

Abonnement numérique

..... @ .....

Adhérents : 25 euros (papier) ;

20 euros (numérique)

Non adhérents : 50 euros (papier) ;

35 euros (numérique)

Chèque à l'ordre de :  
ADFFFP

